



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ACTEUR PRAP 2S

Dernière mise à jour le 09/03/2023.

OBJECTIF

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'un établissement des secteurs sanitaire et médico-social.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de mettre en oeuvre des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Etre capable de comprendre l'intérêt de la prévention
- Etre capable de participer à l'évaluation des risques

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés, opérateurs et agents du secteur sanitaire et médico-social (établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite...).

MODALITÉS D'ACCÈS

30 jours avant formation.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation se déroulant dans l'entreprise

Tarif

2800 € NET
par groupe

Réf.

PRAP2S-I

Contact

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

Aucun

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour une adaptation nous contacter.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique Matériel obligatoire (nous consulter)



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 10 maxi



Durée

28 heures / 4 jour(s)



PROGRAMME

Jour 1

- . Présentation du groupe et des objectifs
- . Les bases en prévention des risques
- . Le fonctionnement et les limites du corps
- . Evaluation des risques
- . Observation et analyse d'un poste de travail
- . Consignes des travaux d'intersession

Jour 2

- . Restitution des travaux
- . Proposition de pistes d'amélioration
- . Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- . Les aides techniques
- . Epreuves certificatives
- . Bilan de fin de formation

Jour 3

- . Accompagnement à la mobilité prendre soin des autres en prenant soin de soi

Jour 4

- . Accompagnement à la mobilité prendre soin des autres en prenant soin de soi (aide technique et aide à la mobilité)
- . Epreuves certificatives 1 et 2

LES PLUS

Formation complète sur la prévention et les risques de son métier

INTERVENANT(S)

Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS et l'assurance maladie

ÉVALUATION

Etre capable d'accompagner un bénéficiaire à la mobilité, Présentation d'une évaluation des risques à partir d'un scénario proposé par le formateur

ATTRIBUTION FINALE

Certificat d'acteur PRAP Sanitaire et médico-social

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintenir et actualiser ses compétences Acteur PRAP 2S